

FLASH

FO *la force syndicale* **DGFIP**



Seine Saint Denis

8e échelon AAP1 : du nouveau !

Les projets de décrets mettant fin au contingentement pour l'accès au 8e échelon d'agent administratif principal de 1ère classe (indice 430) est en voie d'être soumis au Conseil Supérieur de la Fonction publique (commission statutaire le 19 avril et Conseil supérieur le 30 avril).

Il est prévu que l'agent doit avoir une ancienneté de 4 ans dans le 7e échelon pour pouvoir accéder au 8e (en non plus trois comme auparavant).

Les décret devraient être publiés en juin pour une application à compter du 1er juillet 2013. Pour en bénéficier pour la retraite il faudrait donc partir, au plus tôt, au 1er janvier 2014.

ATTENTION : il ne s'agit encore que de projets, mais, compte tenu du nombre de collègues intéressés par ces informations, la section FO DGFIP 93 a décidé de les porter immédiatement à votre connaissance.

Nous continuerons à vous informer dès qu'il y aura du neuf.

courriel : fo.ddfip93@dgfip.finances.gouv.fr

Site Web FO accessible Internet et Intranet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/093/>

☎ : 01.48.96.62.30